

France - Syrie : Étranges louvoiements

Alain Chouet

Ancien chef du service de renseignement de sécurité de la DGSE

Article paru dans « *La Revue Parlementaire* », n°950, avril 2013, Paris,.

La spectaculaire initiative du Président français consistant à annoncer sa volonté d'armer les rebelles syriens en marge, voire à l'encontre de toute forme de consensus international était troublante. Le retrait annoncé de cette initiative à l'occasion d'une conférence de presse quinze jours plus tard ne l'était pas moins.

Dès lors qu'un État entreprend d'apporter hors de tout cadre juridique une aide militaire à des étrangers désireux de renverser leur gouvernement, on entre clairement dans le domaine de l'ingérence et de l'illégalité internationale. En effet, si on excepte son éviction d'une Ligue Arabe actuellement dominée par les pétromonarchies qui lui sont ouvertement hostiles, l'État syrien n'a été à ce jour l'objet d'aucune mesure de bannissement ou d'exclusion des instances et organisations internationales dont il demeure un membre à part entière. La France ne dispose donc d'aucun mandat des Nations Unies ni d'aucune légitimité juridique pour contribuer à renverser le régime syrien et son actuel Président quelles que soient ses erreurs et ses fautes que personne ne songe à nier.

Au demeurant, en autorisant l'exportation d'armes aux insurgés syriens, le gouvernement français contredirait en la matière la politique de l'Union européenne qu'il a pourtant très largement contribué à mettre sur pied. Le « Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements » définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. La situation actuelle en Syrie constitue un de ces cas d'école où l'Union s'interdit formellement d'aggraver un conflit civil par fourniture de moyens.

Outre l'illégalité flagrante d'une initiative plus proche de la politique de la canonnière que du droit d'ingérence humanitaire, se pose le problème de son utilité et de son efficacité. Depuis deux ans déjà, la France, par le biais de ses services spéciaux, – comme les Britanniques, les Américains et les Turcs – fournit entraînement ainsi qu'assistance logistique et technique aux opposants syriens ouvertement approvisionnés en armes de tous calibres par les monarchies du Golfe. Sauf à pourvoir l'opposition en armes sophistiquées ou de gros calibre, on ne voit guère ce que des fournitures « officielles » pourraient changer à la situation.

Car tous ces soutiens n'ont pas conduit à la constitution d'une opposition structurée, crédible et porteuse de valeurs que la France a pour coutume de promouvoir. Deux ans après le déclenchement de la révolte en Syrie, la rébellion syrienne, demeure hétéroclite et fragmentée. Elle comprend globalement quatre composantes : une opposition démocratique intérieure qui a clairement fait le choix d'une transition négociée mais qui, de ce fait, est ignorée par les pays occidentaux ; une opposition politique extérieure centrée sur les Frères Musulmans, dont les chefs, devenus enjeux de rivalités entre le Qatar, l'Arabie et le parti islamiste turc, changent dramatiquement tous les trois mois ; une opposition armée nationale (ASL) très composite, divisée et incontrôlable qui compte aujourd'hui pas moins de huit factions concurrentes dont aucune ne reconnaît l'autorité des politiques ; une opposition combattante salafiste, la plus active et la plus violente mais pas moins divisée, composée en majorité de volontaires étrangers, soutenue par les pays du Golfe, dont le Qatar et l'Arabie saoudite.

Lors de l'énoncé le 14 mars 2013 de son intention de faire lever l'embargo sur les livraisons d'armes ou, au besoin, de s'en affranchir, le Président français a laissé entendre de façon un peu péremptoire que les services de la République sauraient parfaitement à laquelle de ces multiples composantes de l'opposition syrienne il serait opportun de fournir une aide militaire pour

parvenir à la chute du régime et à l'établissement des libertés démocratiques. Deux semaines plus tard, il renonçait à son projet de fournitures en arguant ne pas disposer de garanties suffisantes sur la destination finale de ces armes. Il semble tout de même peu probable qu'au terme de deux années de suivi des affrontements civils en Syrie, les services diplomatiques et de renseignements français aient substantiellement modifié en l'espace de quinze jours leur évaluation des objectifs et des rapports de force des acteurs de terrain. Quelles que soient les raisons de ces louvoiements, ils ne contribuent ni à calmer le jeu ni à en faciliter la compréhension par nos concitoyens.